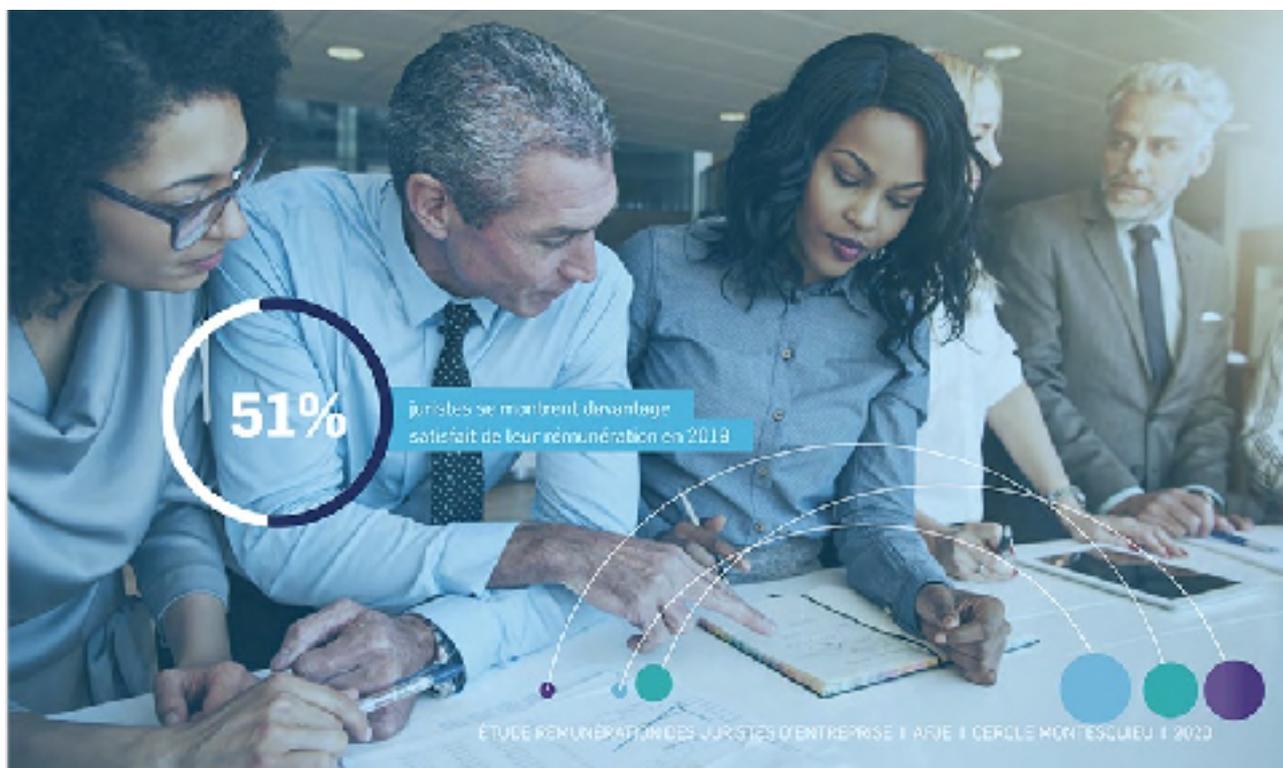


# Des tendances réjouissantes en 2019 pour les juristes d'entreprise et leur rémunération

le 03 février 2020 - Lila Daoui - [Actualité](#) - [Région Île-de-France & Grand Paris](#)



**Une enquête de Squaremetric, menée à la demande du Cercle Montesquieu et de l'AFJE, sur la rémunération des juristes d'entreprise a été récemment publiée et révèle une tendance à la hausse des rémunérations, accompagnée d'un dynamisme et d'une attractivité pérennes.**

L'enquête 2019 sur les juristes d'entreprise et leur rémunération fait état de tendances très positives, qui s'avèrent même étonnantes. Comme en témoigne Laetitia Ménasé, directrice juridique chez Canal +, l'enquête met en avant « la concordance des différentes données démontrant l'attractivité croissante des métiers juridiques en entreprise » et le constat que « ces métiers constituent un vrai choix de carrière, assumé ».

## **Des juristes mieux dans leur poste et globalement satisfaits de la hausse des salaires**

Selon l'enquête, 90 % des directeurs juridiques sont intéressés par leur poste et 95 % sont satisfaits de leur autonomie et de leurs responsabilités, tant du côté des responsables juridiques que des juristes.

Les juristes sont également satisfaits de leur rémunération qui a enregistré une hausse en 2019 : le salaire médian est de 64 000 euros, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2015. La moyenne de leur rémunération atteint désormais 78 512 euros, soit +16 % par rapport à 2015.

Pour Pierre Leguy, responsable juridique et délégué à la protection des données chez Adot, « ce niveau d'augmentation semble être la conséquence logique de l'accroissement du périmètre

d'intervention des directeurs juridiques » ainsi que « le reflet de la place de plus en plus stratégique de la fonction juridique et du droit dans l'entreprise ».

Globalement, plus de la moitié des juristes sont davantage satisfaits par leur rémunération actuelle que par celle d'il y a quatre ans, même si persiste une proportion de juristes non-augmenté.

à noter que l'augmentation, pour un quart de ces professionnels, intervient en récompense d'une performance individuelle.

### **Des écarts de salaire entre hommes et femmes, davantage présentes, plus réduits chez les jeunes générations**

Autre constat positif du baromètre 2019, la réduction des écarts de salaire entre les femmes et les hommes chez les jeunes générations. Si l'écart oscille entre 10 et 14 %, les nouvelles embauches prouvent que les recruteurs ont à cœur de parvenir à une meilleure égalité salariale. Ainsi, en 2019, une juriste junior, soit avec moins d'un an d'expérience, peut toucher un salaire moyen à l'embauche de 36 360 €, 36 100 € si c'est un homme.

Parallèlement, un autre phénomène est mis en avant par l'enquête : les juristes femmes sont plus nombreuses : 2/3 des juristes d'entreprise en 2019. En dix ans, leur proportion a augmenté de 12 points. Plus de 80 % des juristes juniors sont des femmes et elles restent majoritaires après 55 ans. Rien d'étonnant pour Laetitia Ménasé qui remarque cette disproportion dès les bancs de facultés de droit. Pierre Leguy, lui, regrette un manque de diversité, dont une équipe se nourrit pourtant et qui est « source de créativité et de performance ».

### **Des juristes fidèles à leur entreprise mais peu confiants quant à leur évolution professionnelle**

Peu de juristes ont changé d'employeur entre 2015 et 2019, 77 % possédant plus de trois ans d'ancienneté dans leur entreprise et 56 % des directeurs d'entreprise en ayant plus de huit. Pierre Leguy explique cette fidélité « par la nature même des missions des juristes, qui s'inscrivent dans la durée ».

Le réel attachement des juristes à leur entreprise s'accompagne d'une baisse de la perspective d'une évolution professionnelle. En 2019, 43 % l'envisageaient, contre 47 % en 2015. S'agissant de la projection des juristes dans la mobilité interne en France ou à l'étranger, l'enquête révèle une baisse de quatre points par rapport à 2015, pour atteindre 14 %.

Par ailleurs, seuls 31 % des directeurs juridiques souhaitent mener un changement professionnel en 2020, les directions juridiques des petites structures étant plus concernées par un tel projet que les grandes.

## **Les avocats de plus en plus séduits par la profession de juriste**

En 2015, les avocats représentaient 19 % des juristes d'entreprise, ils sont près d'un quart en 2019. En effet, le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) fait partie des diplômes de plus en plus obtenus par les juristes d'entreprise et 31 % des directeurs juridiques déclarent en être titulaires. Seuls 5 % de ces juristes ont obtenu ce diplôme sans jamais exercer en tant qu'avocat.

Les juristes préfèrent accumuler de l'expérience en tant qu'avocat, généralement pendant trois à huit ans, avant de rejoindre une direction juridique.

Par ailleurs, selon l'étude, au-delà de quinze ans d'expérience au sein du barreau, les avocats ne quittent que rarement leur robe, étant souvent devenus associés avec une carrière tracée. Les avocats intègrent les entreprises à mi-carrière, entre 30 et 44 ans pour un tiers des juristes en 2019. Ceux de plus de 45 ans sont moins nombreux à être titulaires du CAPA. S'agissant des juristes de moins de 34 ans, ils sont les plus nombreux à faire le choix d'intégrer une entreprise directement à la sortie de leurs études de droit, percevant le métier de juriste d'entreprise comme une vocation.

## **Double formation et spécialisation**

Les résultats de l'enquête indiquent une formation universitaire des juristes plus longue. Ils sont de plus en plus nombreux à être diplômés d'un bac +5, pour atteindre 94 % en 2019. Les thésards restent marginaux et ne représentent que 1 % des juristes d'entreprise.

Autre fait marquant, le choix de double formation opéré par les étudiants en droit au cours de leur parcours. La moitié des juristes en poste en 2019 ont un diplôme de droit combiné à un autre, d'une autre formation, également de niveau bac +5 (Master 2).

Pour 8 % d'entre eux, il s'agit d'un diplôme d'école de commerce et pour 37 %, ce second diplôme a été obtenu à l'université, de niveau bac +4 ou bac +5, en histoire, en langues, en sociologie ou encore en criminologie.

Si leur curriculum vitae fait état de plusieurs diplômes, une fois en exercice, la majorité des juristes restent généralistes (64 %). La tendance à la spécialisation augmente doucement :

+3 points en quatre ans. Toutefois, près d'un juriste-cadre sur deux s'estime comme spécialiste. Les directions juridiques se veulent, elles, généralistes à 85 % au vu des dossiers qu'elles sont amenées à traiter. Seuls 15 % des directeurs et directrices juridiques se disent spécialisés dans un domaine précis

## **Des efforts à poursuivre en matière de management et d'organisation du travail**

Malgré toutes ces bonnes tendances, les entreprises ont encore quelques progrès à faire, qu'il s'agisse du management des équipes que de l'organisation du travail.

Sur ce dernier point, le baromètre 2019 soulève la pratique encore modérée du télétravail. Seul 1/3 des juristes le pratiquent contre 1/4 des directeurs juridiques. Le nombre de jours de télétravail reste modéré et ne représente qu'un par semaine, souvent le mercredi ou le vendredi. Les femmes y recourent un peu plus que les hommes : 33 % contre 27 %. Enfin, cette organisation est facilitée dans les grandes entreprises et va de pair avec le chiffre d'affaires.

Outre l'organisation du travail, le management des équipes est un enjeu important pour les entreprises. De fait, 75 % des directeurs juridiques pensent que leurs équipes sont bien managées, contre 54 % des responsables juridiques et seulement 37 % des juristes. Pierre Leguy relève, à ce titre, que « la dimension managériale est encore trop absente des formations initiales », de même que l'accompagnement des entreprises en la matière est trop insuffisant. Sur le sujet, l'AFJE organise des ateliers carrières qui abordent le management et la stratégie de carrières. « L'AFJE est clairement un atout dont tout juriste doit se saisir pour progresser ! », souligne-t-il.